MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°07 XV 2018

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 29 OCTOBRE 2018

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON Louise-Agathe CHARPENTIER, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÈ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Gérard GAYET, Jean-Manuel HUE, Noémie KERMABON, Jean-François LAMOUR, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA et Bertrand VASNIER.

Sont absent(e)s et excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Christine BRUNET, donne pouvoir à Isabelle ROY, Anne-Charlotte BUFFETEAU, donne pouvoir à Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Daniel-Georges COURTOIS donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, François-David CRAVENNE donne pouvoir à Laurent RACAPÉ, Françoise DOROCQ donne pouvoir à Bertrand VASNIER, Louisa FERHAT donne pouvoir à Hubert MARTINEZ, Valérie GIOVANNUCCI donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER, Anne HIDALDO donne pouvoir à Florian SITBON, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Jean-François LOZIN, Franck LEFEVRE donne pouvoir à Agnès EVREN, Youma-Aïcha NIARÉ, donne pouvoir à Jean-Raymond DELMAS, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Olivier RIGAUD, Jean-Yves PINET donne pouvoir à Jean-Philippe PIERRE, Alphée ROCHE-NOËL donne pouvoir à Audrey LEVAVASSEUR, Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Marc ESCLAPEZ, Dominique VERSINI donne pouvoir à Claude DARGENT.

Absent(e)s :

Jérôme LORIAU et Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

1. **Hommage à Madame Josette BOURCIER, ancienne Conseillère d'arrondissement**

Monsieur le Maire : Nous allons débuter avec un hommage puisque c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, fin septembre, le décès à l'âge de 89 ans de Josette BOURCIER, Conseillère d'arrondissement de 1989 à 2001. Ancienne première danseuse de l'Opéra de Paris, elle dédia sa vie à l'art, inscrivant ainsi sa passion dans la vie publique de notre arrondissement. Elle était très présente, tant que son état de santé lui permettait, lors de chaque exposition ou événement culturel en Mairie du XV^{e}. Elle s'est pleinement investie pendant de nombreuses années au sein du conservatoire de notre arrondissement où elle siégeait au sein du conseil d'établissement en tant que personnalité qualifiée ; ses avis toujours pertinents étaient très attendus et écoutés.

Josette était une femme de conviction qui avait pour toutes celles et ceux qui avaient la chance de la connaître beaucoup d'attention et de gentillesse. Elle laissera donc le souvenir d'une élue engagée, dévouée, d'une femme de cœur qui contribua beaucoup au développement de son art.

Je présente les condoléances de notre assemblée à sa famille présente parmi nous ce soir ; toutes nos pensées se tournent vers vous. À la mémoire de notre ancienne collègue, je vous propose de respecter une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie.

2. **Désignation des secrétaires de séance**

3. **152018084 Élection d'un nouvel adjoint au Maire**

Monsieur le Maire : Vous savez que notre ordre du jour appelle à l'élection d'un nouvel adjoint à la suite de la démission de M. Shervin JANANI qui est parti vivre sous d'autres cieux plus au Sud, vers Marseille. Je souhaite d'abord la bienvenue à notre nouvelle benjamine qui rejoint nos rangs : Noémie KERMABON.

Applaudissements.

Arrivée en 2011 pour terminer ses études à la Sorbonne en affaires publiques après des études de droit et de sciences politiques à Rennes, Noémie KERMABON s'est installée dans cette annexe bretonne qu'est le XV^{e}. Travaillant

depuis six ans dans différentes collectivités territoriales (en Bretagne puis à la Région Île-de-France), elle est spécialiste en développement économique et des questions de l'emploi. Depuis 2012, elle est impliquée dans notre arrondissement. Elle fut même stagiaire au sein de mon cabinet, sur notamment les marchés et les régies de marché. C'est donc en quelque sorte un retour aux sources.

À la suite de la démission de Shervin JANANI, le Conseil d'arrondissement est amené à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages. J'ai reçu une seule candidature, celle d'Olivier RIGAUD que je vais soumettre à votre vote. Je vous propose comme scrutateurs et en même temps comme secrétaires de séance les deux plus jeunes de notre Conseil : Noémie KERMABON et Bertrand VASNIER. Des assistantes vont distribuer à chaque élu le bulletin de M. RIGAUD et un bulletin blanc avec les enveloppes correspondantes. Les élus ayant un pouvoir doivent le signaler ; deux bulletins seront remis à chacun de ceux qui ont une procuration.

L'ordre du jour étant très chargé, je vous propose que le vote puisse se faire sur table et qu'une urne soit présentée à votre place. Pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à votre disposition pour mettre votre bulletin dans l'enveloppe. Les assistantes passeront dans les rangs avec l'urne afin que chaque élu puisse voter et émarger de façon concomitante.

Je vous propose, pendant les opérations de vote, de continuer le déroulement du Conseil d'arrondissement. Les élus scrutateurs procéderont ensuite au dépouillement assistés par Olivier GROSJEAN. Celui-ci complétera la feuille de dépouillement et me la remettra pour l'annonce des résultats.

Monsieur SITBON : Bonsoir tout le monde. Nous ne participerons pas au vote.

Monsieur le Maire : La Gauche ne participera pas au vote. Nous pouvons commencer les opérations électorales, si tout le monde est d'accord. Ceux qui souhaitent passer dans l'isoloir ont le temps de le faire.

Les pouvoirs : Mme LAVERDANT pour M. LOZIN, Mme NIARÉ pour M. DELMAS, M. PINET pour M. PIERRE, M. ROCHE-NOËL pour Mme LEVAVASSEUR, Mme TYSSANDIER pour M. ESCLAPEZ, Mme BUFFETEAU pour Mme BLADIER-CHASSAIGNE, M. COURTOIS pour Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. CRAVENNE pour M. RACAPÉ, Mme FERHAT pour M. MARTINEZ, Mme GIOVANNUCCI pour Mme CHARPENTIER, M. ORLANDI pour M. RIGAUD, Mme DOROCQ pour M. VASNIER, Mme BRUNET pour Mme ROY, Mme VERSINI pour M. DARGENT, Mme HIDALDO pour M. SITBON.

4. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du lundi 10 septembre 2018**

Monsieur le Maire : En attendant, je voulais vous demander si vous avez des observations sur le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018. Pas d'observation. Pas d'opposition. Il est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **152018085 - Modification de la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier**

Monsieur le Maire : Je vais vous présenter cette délibération. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la charte engagée en juin 2011 puis étendue en octobre 2014. Elle a été rendue nécessaire par le besoin de corriger un texte originel rédigé voilà 15 ans et par la nécessité de l'adapter aux évolutions de notre société comme aux aspirations de nos concitoyens. En 2014, il a ainsi été procédé à l'introduction de la notion de vice-présidence dans la gouvernance des Conseils de quartier. Il s'agissait de faire élire par les membres titulaires de chaque Conseil de quartier un vice-président issu du collège habitants afin d'animer les réunions préparatoires et plénières en secondant l'adjoint de quartier et en renforçant les liens avec les habitants. Cette avancée démocratique répondait au souci d'équilibrer démocratie représentative et participative et de mieux ancrer les Conseils de quartier dans notre démocratie locale ; évolution entamée sous la précédente mandature.

Aujourd'hui, il paraît opportun d'en tirer les conséquences et d'aller plus loin comme la loi le permet en conférant aux vice-présidents le titre de président tout en laissant aux adjoints de quartier le soin d'animer les territoires dont ils ont la charge, d'améliorer le cadre de vie des habitants en se faisant le porte-voix des aspirations diverses et le relais efficace des habitants auprès des services municipaux, du Conseil et de la Mairie d'arrondissement ainsi que du Conseil de Paris. Le rôle d'impulsion et d'accompagnement par les élus, l'autorité qui est la leur, fondée sur leur légitimité démocratique, constituent des éléments essentiels à l'aboutissement des initiatives citoyennes et par conséquent à la satisfaction de nos administrés. Quant aux vice-présidents devenus présidents, la légitimité pour présider formellement les conseils de quartier leur est conférée par leur élection au sein du Conseil de quartier et pas simplement par le collège habitants. Leur nouveau statut leur permettra d'être encore davantage associés aux décisions prises sur leur territoire grâce aussi à une bonne fluidité de l'information avec les adjoints de quartier ; ce dont je ne doute pas.

Sur la forme, une fois le cadre fixé, le fonctionnement des binômes ainsi constitués se fera en tenant compte des exigences locales. Aucun mode opératoire particulier n'est prévu dans un souci de décentralisation et de prise d'initiative individuelle.

Il est évident pour moi que cette démarche de démocratie citoyenne revêt un caractère définitif et j'insiste là-dessus ; mon intention étant de pérenniser la responsabilité de la présidence des Conseils de quartier aux citoyens du collège habitants. Je vous remercie donc d'adopter cette délibération dont l'objet est le renforcement du lien entre les élus et les habitants.

Mme ROY.

Madame ROY : Bonsoir Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Aujourd'hui, vous nous proposez une modification notable de la charte des Conseils de quartier du XV^{e} arrondissement qui consiste à ce que les Conseils de quartier soient présidés par les vice-présidents actuels issus du collège des habitants et qui deviendraient les présidents des Conseils de quartier. Avant de communiquer nos réflexions et nos remarques, je souhaite rappeler devant notre assemblée que notre groupe des élus de Gauche et apparentés a, dès le mois de mai 2008, demandé que les Conseils de quartier soient présidés par des habitants...

Monsieur le Maire : Donc, vous allez la voter ?

Madame ROY : ... À l'occasion, à l'époque, du vote de la charte des Conseils de quartier du XV^{e}. En septembre 2014, nous avions réitéré notre demande nous appuyant sur un vœu de l'exécutif parisien qui demandait que les Conseils d'arrondissement mettent fin à la présidence des CQ et à la définition des ordres du jour par les élus au profit de collectifs d'habitants. À chaque fois, ces vœux n'ont pas été acceptés par la majorité du XV^{e}.

Nous défendons cette idée depuis 10 ans parce que nous pensons que les habitants doivent être pleinement partie prenante de la démocratie locale et y prendre toute leur place et que pour faire vivre pleinement ces instances de démocratie locales que sont les Conseils de quartier, ils doivent en être tout simplement les animateurs en toute responsabilité ; les élus pouvant bien sûr être présents mais plutôt dans un rôle d'accompagnement. C'est d'ailleurs - comme je l'avais déjà exprimé - un acte de confiance posé vis-à-vis des habitants du XV^{e} arrondissement. Nous avons également porté cette volonté car nous sommes persuadés que cela apporte un véritable enrichissement à notre travail d'élus et l'instauration d'une relation nouvelle entre élus et habitants fondée sur un principe de co-construction. Quand on voit ce qui peut se passer dans les

autres arrondissements, notamment le XIV^{e}, qui sont animés par des collectifs d'animation sans présidence des élus, nous constatons que c'est le vecteur d'une véritable vitalité démocratique. Nous nous félicitons que, 10 ans après, la Mairie du XV^{e} nous propose de faire évoluer cette charte des Conseils de quartier dans ce sens et que vous mettiez en œuvre le vœu de l'exécutif parisien de 2014 ; mieux vaut tard que jamais comme on dit. Plus sérieusement, c'était une réelle nécessité pour un fonctionnement plus démocratique.

Je vais venir plus précisément sur ce que vous proposez en termes de modifications. Bien sûr, pour nous, c'est un progrès. Nous l'avons demandé depuis 10 ans donc nous le reconnaissons. En même temps, les modifications proposées semblent nous poser quelques difficultés. Il y a des manques de précision qui sont pour nous importants et que je voudrais porter à l'attention de notre Conseil.

Nous trouvons que l'article 6 qui prévoit qu'un adjoint anime le Conseil de quartier et un vice-président exerce la fonction de président jusqu'au prochain renouvellement, n'est pas très bien défini. Quel est le rôle et le périmètre de chacun ? Entre un adjoint qui anime et un président qui préside, il nous aurait semblé plus pertinent de préciser les rôles de chacune de ces deux personnes.

Dans le même ordre d'idées, dans l'article 11, on dit que l'adjoint est membre de droit. S'il est membre de droit, a-t-il, par exemple, le droit de voter notamment pour le budget d'investissement ?

Il y a un certain nombre de questions que nous nous posons. Il nous semble qu'il aurait été plus simple de préciser un peu plus ces deux rôles. C'est d'ailleurs ce qui nous avait un peu animés lors du débat de 2014 sur le rôle du vice-président. Nous avions déjà pointé le fait que nous ne connaissions pas le périmètre de ce qu'il pouvait faire ou pas. Cela nous semblait d'ailleurs un peu limitatif. Il aurait d'ailleurs pu avoir des fonctions qui auraient été au-delà de la simple animation comme avoir, par exemple, des droits d'initiative ; cela serait d'ailleurs renforcé par son rôle de président. Nous nous étions même interrogés sur le fait de demander aux conseillers eux-mêmes quelle serait leur vision de leur fonction de vice-président et donc de président maintenant.

Même si votre proposition va dans le bon sens, nous pensons qu'il aurait fallu sans doute prendre plus de temps et réécrire la charte en profondeur pour préciser le nouveau rôle du président, de l'adjoint et le faire en co-construction avec les habitants et les conseillers de quartier.

Tout en soulignant cette volonté de co-construction, j'en profite pour dire que la Ville de Paris a lancé une réflexion pour moderniser les Conseils de quartier. Comme vous le savez, la journée de la participation a été lancée le 24 mars dernier. Elle a réuni plus de 300 personnes de tous les arrondissements de Paris dont beaucoup du XV^{e}. Elles ont échangé et travaillé dans le but de valoriser et de dynamiser les Conseils de quartier. La concertation se poursuit dès aujourd'hui avec une consultation en ligne sur le site idée.paris jusqu'au 14 novembre qui permettra à tout un chacun de proposer encore des améliorations de fonctionnement des Conseils de quartier, de voir ce qui fonctionne, d'apporter de nouvelles idées et de faire circuler de bonnes pratiques.

Nous resterons dans une abstention positive car nous ne pouvons que reconnaître le progrès que cela représente. En revanche, Monsieur le Maire, nous nous interrogeons sur ce qui a motivé ce changement de position assez soudain d'autant que vous étiez, vous et vos collègues, assez opposés à cela lorsque nous avons eu nos différents débats en 2014 et en 2008. Je me rappelle des propos qui avaient été tenus notamment en septembre 2014 où vous nous expliquiez qu'il était plus pertinent que les CQ soient présidés par des élus, qu'il s'agissait de la démocratie véritable puisqu'il s'agit d'une élection et non d'un tirage au sort. Vous en faisiez également une question d'efficacité considérant que les adjoints avaient davantage de moyens pour relayer les propositions des Conseils de quartier. Je me tourne donc vers vous et vos collègues pour vous demander pourquoi cette modification aujourd'hui et ce qui motive ce changement radical mais qui constitue un progrès. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Votre intervention appelle un certain nombre d'observations. Je retiens dans l'abstention positive, l'aspect positif puisque évidemment, c'est ce que vous professiez. Cela ne me dérange pas du tout que ces idées émanent de ci et de là à partir du moment où nous considérons que nous pouvons les mettre en œuvre. Le changement de position est très clair et très simple ; il vient du fait que l'élection des vice-présidents de ces Conseils de quartier, il y a un an voire un an et demi, a permis de tirer les enseignements de leur rôle dans ces fonctions d'assistance des présidents adjoints et a permis de constater que le travail en partenariat se faisait dans de bonnes conditions et qu'ils avaient un rôle, une fonction, un comportement, une parole qui nous permettaient de penser qu'ils pouvaient présider. Cette expérimentation des vice-présidents a donné de bons résultats. Je parle sous le contrôle des adjoints de quartiers ici présents qui vont s'exprimer sur ce sujet. Après un an, un an et demi d'expérience, il nous a semblé que nous pouvions faire ce changement sans attendre la reconstruction de la charte telle qu'elle ne manquera pas de se faire à l'occasion des prochaines élections municipales dans un an et demi. C'est vrai

que nous pouvons tout reconstruire mais, étant donné que nous sommes à un an et demi des municipales, il est peut-être plus correct d'attendre l'équipe qui viendra pour rebâtir cette charte. Néanmoins, il s'agit d'aller plus loin dans l'expérimentation en permettant aux vice-présidents du collège habitants de présider avec l'idée - dont vous m'avez parlé et que je fais mienne - que cette réforme, dans mon esprit, a vocation à être durable et pérenne. En toutes circonstances, en tant que Maire de l'arrondissement, je proposerai lors du renouvellement des Conseils de quartier, après les élections municipales - si les électeurs me le permettent - de faire présider les Conseils de quartier par les présidents du collège habitants. À ce moment, nous aurons un débat pour voir comment faire encore évoluer cette charte.

Je dois vous dire également que le rôle de ces présidents a été défini de façon assez souple après une réunion que j'ai organisée, en tant que Maire, avec les vice-présidents et les adjoints de quartier. Nous avons fait une réunion voilà quelques semaines pour voir comment concevoir cette fonction et je dois dire qu'à partir du moment où on se lance dans une innovation, il y a des idées diverses. Il nous a semblé à ce moment-là plutôt que de figer de façon un peu arbitraire sinon artificielle les rôles dans une précision qui peut-être n'est pas de bon aloi concernant les présidences à venir, qu'il valait mieux garder une souplesse maximum à cette charte afin de voir comment les choses se font de façon à ce que dans un an et demi lorsqu'on reconstruira la charte nous puissions être plus précis. C'est la raison pour laquelle j'ai dit dans mon intervention préalable qu'aucun mode particulier n'était prévu dans un souci de prise d'initiative et de décentralisation ouverte c'est-à-dire que les présidents définiront et établiront avec leurs Conseils de quartier la façon dont ils les présideront.

L'adjoint au maire votera. Je veux bien changer les termes de l'article 6 qui dit maintenant qu'un adjoint anime. Il s'agit de montrer qu'il a un rôle d'animation. Bien souvent, l'adjoint a vocation à évoquer les sujets concernant l'arrondissement que les conseillers de quartier ne connaissent pas forcément pour ne pas suivre de façon aussi proche les débats. Le nouvel article 6 indique qu'un vice-président exerce la fonction de président. Après, chacun construira un peu son mode de fonctionnement en fonction de ce qu'il souhaite. Nous serons très ouverts pour que toutes les expérimentations, les innovations, puissent voir le jour. Nous avons volontairement pris des termes assez généraux. Le terme d'animer est assez général et celui de présider aussi. Il nous a semblé qu'il fallait laisser le plus possible le recours à l'initiative de chacun.

Est-ce que des adjoints de quartier souhaitent s'exprimer ? Mme LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je suis un peu surprise voire choquée par cette abstention. Je pense que cela surprendra beaucoup les nouveaux présidents des Conseils de quartier à qui cette charte convenait bien. Nous n'avons pas envie de les enfermer dans des cases. Certains ont plus ou moins de temps à consacrer à leur mission. Certains ont plus envie de s'investir sur des actions de terrain. Chacun a des envies et des motivations diverses. Je pense que si on les enferme dans des cases, certains renonceront. Les deux présidents de Conseils de quartier que j'ai n'ont pas les mêmes disponibilités et les mêmes envies. Je pense qu'il faut faire confiance aux conseillers. Ils n'ont pas besoin qu'on leur dise quand ils peuvent s'exprimer et comment. Ils sont capables de parler eux-mêmes aux nouveaux présidents pour dire ce qu'ils souhaitent ou non. Je pense qu'il ne faut vraiment pas retirer la liberté aux personnes et vouloir créer - comme vous le disiez Monsieur le Maire - de façon arbitraire et artificielle des cadres qui risquent d'empêcher une vraie expression de la démocratie plutôt que de la favoriser.

Monsieur le Maire : Monsieur PIERRE.

Monsieur PIERRE : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je vais dire un mot. Nous avons, en effet, réuni à vos côtés les vice-présidents qui vont devenir les présidents de nos Conseils de quartier. Pour ma « paroisse » de Saint-Lambert et de Montparnasse, cela a été plutôt bien accueilli de la part des vice-présidents qui vont devenir présidents. C'est une porte qui s'ouvre vers la démocratie participative et active. Nous verrons ce qui se passera ensuite après 2020. Il n'en reste pas moins vrai que cette ouverture qui a été faite vers la démocratie tournée vers ceux qui ont été élus dans les Conseils de quartier est quelque chose qui est bien perçue de la part des habitants.

Je trouve que l'abstention souhaitée par le groupe de l'opposition est un peu étonnante car, pour en avoir parlé avec eux au fil du temps et pendant les quatre ans qui se sont écoulés, ils n'ont jamais manifesté une opposition quelle qu'elle soit. Celle-ci sera observée par les membres de nos Conseils de quartier.

Pour terminer, je dirais que nos Conseils de quartier sont des lieux où la démocratie s'exprime, où les choses se passent bien. Le fait d'avoir maintenant un président qui est un membre du Conseil de quartier va donner une nouvelle dynamique et permettre à l'élu en charge de quartiers de s'exprimer de façon

plus concrète et plus technique sur les sujets qui seront fixés à l'ordre du jour. Je trouve donc que c'est une très bonne décision.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur DARGENT, Monsieur SITBON.

Monsieur DARGENT : Je ne voudrais pas que Madame LEVAVASSEUR restât choquée par les positions de la Gauche ; elles sont tout à fait compréhensibles. Quiconque vous a écouté, Monsieur le Maire, se rend compte que les progrès de la démocratie dans le XV^{e} sont décidément quelque chose d'un peu laborieux. Isabelle ROY a fait référence à 2008. En fait, il faut remonter jusqu'à 2003 et l'institution des Conseils de quartier ; la Gauche explique systématiquement dans cette assemblée que des Conseils de quartier présidés par un adjoint est une aberration, que c'est parfaitement contraire à l'esprit même de cette loi et qu'il va de soi que ce doit être un habitant qui préside les Conseils de quartier, dans le XV^{e} comme ailleurs. Car, comme on le répétait systématiquement, il n'y a que dans le XV^{e} que les adjoints de quartier présidaient l'ensemble des Conseils de quartier. Il y a d'autres arrondissements de Droite dans la capitale mais vous étiez le seul, Monsieur le Maire, à avoir décidé que cette structure – qui est notre structure de démocratie de proximité et directe – doit être coiffée par des adjoints au Maire du XV^{e}.

En 2008, vous devenez Maire et vous ne changez rien au système mis en place par René GALY-DEJEAN. Il y a tout de même une chose que vous changez : René GALY-DEJEAN laissait malgré tout les Conseils de quartier, présidés par ses adjoints, fonctionner de leur propre initiative. Vous prenez l'habitude de faire systématiquement le tour des Conseils de quartier – ce que jamais René GALY-DEJEAN n'avait fait – et donc, de les présider de fait ; transformant complètement l'esprit de cette institution.

En 2014, vous nous concédez l'élection d'un vice-président habitants parce que, quand même, un Conseil de quartier, instrument de démocratie directe, sans aucun habitant, cela faisait quand même beaucoup. Là, vous nous dites, après un an et demi d'expérience, que les vice-présidents n'ont pas dérogé et démérité. Ce n'est pas depuis un an et demi mais depuis 2014 que cela a été introduit et on aurait déjà pu s'en rendre compte depuis bien longtemps. Il va de soi que les habitants sont parfaitement capables de présider un Conseil de quartier comme ils le font dans tout Paris en dehors du XV^{e}.

Là, vous nous présentez un texte très mal rédigé, Monsieur le Maire. Franchement, qu'est-ce que c'est que cette histoire d'amendement de vice-

présidents qui font fonction de président mais qui le seront vraiment en 2020 ? Vous avez eu l'honnêteté d'ajouter « *si les électeurs veulent que je demeure Maire* » ; c'est une condition sur laquelle nous n'allons pas passer trop vite. Nous présenter un texte aussi mal rédigé ne fait pas honneur au rôle qui est le nôtre ici.

Notre abstention n'est pas de scepticisme par rapport au fait qu'enfin les habitants se voient reconnus dans leur rôle dans le XV^{e} arrondissement mais parce qu'il faut aller plus loin, Monsieur le Maire. Il va de soi que c'est un non-sens que le président du Conseil de quartier soit élu par des élus eux-mêmes. Cela n'a aucun sens. Il n'y a que dans le XV^{e} que cela marche comme ça. Seuls les habitants et les associations doivent élire les présidents habitants des Conseils de quartier. Les Conseils de quartier doivent également choisir les personnalités qualifiées. C'est comme cela que ça se passe ailleurs. Il serait bon que cela se passe de cette façon dans le XV^{e} aussi. Nous ne boudons donc pas notre plaisir et l'existence d'un progrès mais il faudra encore un effort, Monsieur le Maire, pour parvenir à une vraie démocratie de proximité dans le XV^{e}.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON veut rajouter un mot ?

Monsieur SITBON : L'essentiel a été dit. C'est une avancée. Ma position - et celle, je crois, de notre groupe - est que la rédaction est un peu floue entre le rôle du président et celui de l'élu devenu animateur. Évidemment, c'est une avancée mais dans notre conception le président est un président habitants, élu par les habitants qui peut s'appuyer sur un élu pour faire le lien avec la Mairie mais qui ne fait pas l'ordre du jour, qui n'anime pas les réunions, qui permet au Conseil de quartier de bien fonctionner mais qui n'en est pas la clé de voûte. Comme cela ne semble pas très clair dans la charte, c'est la raison de notre abstention. C'est une avancée et on va aller plus loin.

Monsieur le Maire : Je comprends que la Gauche soit agacée à partir du moment où elle considère que la démocratie était son domaine exclusif mais Monsieur DARGENT l'a dit avec son ton habituel et surtout ses erreurs historiques habituelles. Monsieur DARGENT, je suis élu Maire depuis 2008 donc ce qui se passait avant ne dépendait pas de moi. Je peux vous dire que je revendique - et ô combien - le fait, depuis 2008, d'être présent le plus possible dans ces réunions de concertation en tant que Maire pour écouter les habitants, pour expliquer les projets, pour recueillir leurs intentions et leurs observations. Peut-être que le Maire qui me précédait n'avait pas la même conception mais moi, en tout cas, j'apprends beaucoup de ces Conseils de quartier et franchement, je pense que si, en tant que Maire, je ne participais pas à ces Conseils de quartier, je ne ferais

pas mon travail de premier magistrat sur le terrain à l'écoute des habitants, des associations et des Conseils de quartier. C'est une première chose que je voulais dire.

Deuxièmement, Monsieur SITBON, l'ordre du jour est établi par le Conseil de quartier et non pas par l'adjoint. Celui-ci peut proposer. Lorsqu'il y a une opération d'urbanisme décidée par la Ville de Paris, il est évident que les habitants n'en ont pas forcément connaissance. L'adjoint peut dire lors des réunions de pré-Conseil qu'il serait opportun de mettre telle opération d'urbanisme à l'ordre du jour. C'est l'intervention des adjoints. Et cela me paraît parfaitement utile que ceux-ci puissent évoquer les projets, les propositions de la Mairie du XV^{e}, de la Mairie de Paris ou d'autres collectivités dans les Conseils de quartier.

Il est parfaitement faux de dire, Monsieur DARGENT, que le XV^{e} est le seul arrondissement à faire présider ses Conseils de quartier par ses adjoints. C'est parfaitement faux, qu'il s'agisse d'arrondissements de Droite ou de Gauche. On pourra vous en dresser la liste. Je me souviens de la façon dont cela se passait dans le XVIII^{e} par exemple.

Ce que nous disons est important et je me réjouis que nous puissions avoir cette avancée démocratique ensemble. Je considère cette abstention comme positive. Je ne retiendrai pas spécifiquement de ce débat les propos acrimonieux de Monsieur DARGENT mais ceux des autres élus de la Gauche qui étaient plus constructifs.

J'appelle tout de même votre attention, chers collègues de la Gauche, sur un point qui me paraît très important sur le fond au-delà de la forme démocratique que prennent les Conseils de quartier : qu'est-ce qu'aujourd'hui le pouvoir des Conseils de quartier ? Que sont-ils amenés à faire ? Qu'est-ce que les membres de ces Conseils de quartier en retirent ? Qu'est-ce qu'ils en attendent ? Je mets en garde la Ville par rapport à un amoindrissement de leur rôle qui interviendrait, par exemple, par rapport au budget participatif. Vous savez ici tout l'intérêt que nous portons au budget participatif. Ce n'est pas une critique mais un constat qui fait que les conseillers de quartier peuvent considérer un certain désintérêt par rapport à leur fonctionnement en fonction de l'apport du budget participatif. Heureusement, les Conseils de quartier se reportent beaucoup sur le budget participatif mais le fait de donner la possibilité à tous les habitants - et c'est une bonne chose - de proposer des budgets participatifs fait que finalement, les décisions dans les quartiers, les propositions n'émanent plus seulement des

Conseils de quartier. Ceux-ci peuvent se sentir dessaisis d'une partie de leurs prérogatives.

Deuxièmement, il y a aussi le fonctionnement des administrations parisiennes qui fait que bien souvent une décision, une proposition, une mesure qui est adoptée par le Conseil de quartier ne voit le jour qu'un an, deux ans ou trois ans après. Je n'incrimine personne. Je fais un constat. C'est ce qui résultait d'ailleurs du rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris sur le fonctionnement des Conseils de quartier. Il donnait d'ailleurs un satisfecit au XV^{e} par rapport à la crédibilité de ses Conseils de quartier. Oui aux instances de participation citoyenne et le plus possible mais à condition que celles-ci fonctionnent de façon à donner satisfaction à leurs membres. Entre le CICA, le Conseil de quartier, le budget participatif voire d'autres mesures de démocratie participative, il y a peut-être une organisation générale, une articulation à revoir. J'imagine que cela fera l'objet de débats prochains comme aussi les compétences des Maires d'arrondissement. Nous voyons aujourd'hui vers qui se retournent les habitants : vers les Maires d'arrondissement que ce soit pour la propreté, la voirie, le petit urbanisme... Je pense que le moment est venu pour les Maires d'arrondissement de bénéficier de davantage de compétences concernant les politiques de proximité. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais mettre aux voix ce projet de modification de la charte de fonctionnement des Conseils de quartier. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les débats sur les municipales. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? La Gauche. Merci.

Le projet de délibération est adopté.

Monsieur le Maire : J'ai les résultats du vote pour l'élection du nouvel adjoint. Monsieur Olivier RIGAUD : 34 voix pour ; 0 nul ; 7 blancs. Olivier RIGAUD est élu avec 34 voix.

Applaudissements.

Il devient donc adjoint chargé des Conseils de quartier Alleray/Procession et Georges-Brassens.

J'en profite pour vous faire part des nouvelles nominations qui seront prises par arrêté municipal dès demain : Noémie KERMABON, qui est notre benjamine et qui vient d'arriver, sera conseillère d'arrondissement déléguée chargée de l'habitat, du patrimoine et de la démocratie participative ; Anne-Charlotte BUFFETEAU, conseillère de Paris déléguée aux Jeux Olympiques ; Daniel-

Georges COURTOIS, conseiller de Paris délégué à la prospective. Voilà les modifications qui sont apportées à la liste des conseillers et adjoints en fonction des discussions qui ont eu lieu précédemment.

6. **152018086 - Adoption du budget primitif 2019 de l'état spécial du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : La parole est au rapporteur Jean-François LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. Comme tous les ans à cette époque, nous évoquons ce budget primitif de l'état spécial. Pour 2019, son montant vous a été signifié, Monsieur le Maire, en octobre dernier par l'adjoint aux finances. Le total de ces crédits s'élève à 11 784 651 € (en baisse de 2 % par rapport à 2018). Cette dotation se décompose en trois éléments : la dotation d'animation locale pour un peu plus d'un million d'euros (en légère hausse) ; la dotation de gestion locale (en légère hausse) ; la dotation d'investissement à 486 965 € (stable).

Comme chaque année, Monsieur le Maire, vous vous êtes attelé à composer un budget primitif aussi sincère que possible c'est-à-dire le plus proche des crédits effectivement consommés en 2018. Il s'agit finalement de ne pas présenter une sorte de budget d'affichage, irréaliste, qui devrait être corrigé en cours d'année. Votre choix a été celui d'évaluer les dépenses réellement engagées au cours des dernières années en remontant sur trois comptes administratifs (2015, 2016 et 2017) pour lisser un certain nombre d'écarts en particulier en matière de consommation des fluides et donc d'inscrire, en quelque sorte, les montants correspondants au budget primitif. Avant d'entrer dans les détails, Monsieur le Maire, je souhaiterais relever l'état d'esprit positif dans lequel se déroulent les discussions budgétaires depuis quelques années puisque l'essentiel des demandes que nous formulons - Mairie du XVe - est généralement accepté par l'exécutif parisien et la Direction des finances.

La dotation d'investissement s'élève à 486 965 €. Ce montant est stable par rapport à 2018. Il faut simplement rappeler qu'il est indispensable de le maintenir à ce niveau puisqu'à l'heure où on se parle, 98 % des crédits pour 2018 sont déjà engagés. Nous sommes quasiment à la hauteur de ce qui avait été prévu pour le budget primitif 2018. Je rappelle également que ces budgets bénéficiaient d'un report d'un certain nombre de crédits non consommés sur les années précédentes. Quand vous êtes arrivé en 2010, cette dotation d'investissement, quand on tenait compte à la fois de la dotation de l'année en cours et de la non-consommation des années précédentes, s'élevait entre

900 000 et 1 million d'euros. Nous voyons que vous avez fait un effort important lié à la nécessité d'investir. Cela veut dire qu'entre 2010 et 2018, vous avez beaucoup investi dans le XV^{e} arrondissement. Vous avez donc consommé les reports pour arriver à hauteur de quasi 500 000 € ; un niveau aujourd'hui indispensable en matière d'investissement. Il nous reste 15 000 € à engager ce qui, malheureusement, serait largement insuffisant si un problème majeur survenait sur un équipement.

La dotation d'animation locale s'élève à 1 034 252 €. C'est une hausse de 3 % qui est à peu près identique à celle de 2017. Elle est essentiellement liée à la ligne des travaux urgents qui s'appelle maintenant « bâtiments publics » dont le calcul s'appuie sur la moyenne des crédits mandatés au cours de ces trois dernières années. Je rappelais tout à l'heure les calculs que vous aviez opérés pour présenter ce budget primitif. Ces lignes liées à l'animation locale sont calculées à partir de critères que nous avions adoptés le mois dernier. Cette légère augmentation de 3 % est due à l'accroissement du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition. Cette année, comme chaque année d'ailleurs, nous avons néanmoins dû ponctionner sur les crédits d'animation pour satisfaire les demandes des circonscriptions techniques (DASCO, DFPE, DAC, DVD, DEVE ...). Il est malheureusement à craindre, Monsieur le Maire, que nous devions opérer de la même manière l'an prochain. À ce jour, nous avons déjà engagé 98 % des crédits destinés aux travaux urgents (540 982 €) avec un taux de liquidation de près de 70 %, deux mois avant la fin de l'année budgétaire. Je dirais que, là aussi, nous sommes à l'os, Monsieur le Maire.

La dotation de gestion locale est en baisse de 2,6 %. On pourrait s'en inquiéter. Il y avait eu une faible hausse de 0,91 % en 2018. Elle s'élève à 10 263 434 €. Vous vous êtes attelé à ce que vos demandes convergent avec un certain nombre de calculs en matière notamment de gestion des fluides. Ces crédits sont à peu près conformes à nos attentes. Les estimations ont été faites par la Direction des finances plus que par la DCPA. C'est une estimation qui s'avère sans doute un peu juste comme chaque année et qui sans doute donnera lieu à un probable abondement en particulier en ce qui concerne les dépenses de fluides. Si nous avons un hiver un peu plus rigoureux que les autres, il faudra compenser la consommation d'un certain nombre de ces fluides. Si on regarde les autres fonctions de la DGL, il n'y a pas d'autres remarques particulières à faire si ce n'est l'oubli - récurrent - d'inscrire des crédits de fonctionnement de l'ordre de 80 000 € qui sont fléchés vers la régie de quartier dont, malheureusement, le travail remarquable est une fois de plus oublié par la Direction des finances.

Monsieur le Maire et mes chers collègues, je vous appelle néanmoins à bien vouloir voter le budget primitif 2019 dont je viens de vous présenter les grandes lignes.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ou des interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Très brièvement, juste pour dire que le montant des dotations d'investissement de tous les arrondissements a volontairement été gelé depuis de nombreuses années, excepté pour le X^{e}, afin de favoriser les dotations d'animation locale et les dotations de gestion locale. Je voulais vous signaler un regret là-dessus. C'est le cas pour tous les arrondissements.

Je crois que ce qui vient devant nous a été négocié et discuté, donc la dernière remarque de Monsieur LAMOUR sur le fait qu'il y a eu un oubli est étonnante. Comme il y a des allers-retours, cet oubli aurait pu être, à mon sens, signifié. On interrogera les services. Je voulais apporter cette précision car dans l'exposé des motifs rédigé par la Mairie du XV^{e}, vous sembliez regretter ce point sur la dotation d'investissement. Quant à votre deuxième regret dans l'exposé des motifs sur les Conseils de quartier, ceux-ci ont environ 8 000 € chacun mais il faut noter que par le biais du budget participatif, ils peuvent solliciter des crédits supplémentaires pour des investissements d'ampleur. Je voulais apporter ces précisions.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai que la dotation d'investissement est gelée depuis de très nombreuses années. Il se trouve que les années précédentes, nous avions des reports, ce qui nous permettait d'avoir une DI de plus d'un million voire davantage. Mais, ces reports, au fur et à mesure des années, ont diminué. Nous avons donc davantage consommé avec une meilleure gestion. Du temps de mon prédécesseur que vantait Monsieur DARGENT, c'était un ou deux millions de crédits non consommés. Au moment où je vous parle, nous les avons consommés à 98 %. Il ne reste plus grand-chose jusqu'à la fin de l'année car il n'y a plus de report. La Direction des finances nous saurait gré de consommer ces crédits. Cependant, les sommes sont tout de même assez faibles par rapport au budget nécessaire car nous avons davantage d'équipements de proximité. Nous avons également davantage d'équipements transférés ce qui nécessite plus d'investissement. Là où Monsieur LAMOUR a parfaitement raison – et vous pourrez interroger les services – c'est que lors de mes discussions avec l'adjoint chargé des finances, je réclame de façon récurrente une subvention pour la régie de quartier. Celle-ci fonctionne avec les seuls moyens de la Mairie d'arrondissement et des entreprises qui y participent. C'est totalement

insuffisant. J'en ai à nouveau fait la demande il y a quelques jours lorsque nous avons signé le contrat local de sécurité avec le Préfet de police, le procureur de la République et Madame BROSSEL. Il me paraît très important que dans les quartiers sensibles du XV^{e} les jeunes puissent bénéficier d'emplois par le biais des régies de quartier ; demande que j'ai également faite à la préfecture de Région. Si vous vous souvenez des débats, ce sujet a été évoqué. Il est vrai que l'adjoint chargé des finances m'a dit que la régie de quartier n'était pas financée et qu'il allait voir ce qu'il allait faire. Pour le moment, nous n'avons pas de résultat positif.

Concernant les Conseils de quartier, j'ai toujours dit - et nous le faisons - que s'ils avaient des investissements d'un montant supérieur à leur dotation annuelle, la Mairie du XV^{e} les prendrait sur ses crédits de l'état spécial d'arrondissement. Nous avons la possibilité d'aller plus loin en fonctionnement comme en investissement au niveau des Conseils de quartier ; les budgets participatifs étant un autre sujet.

Vous vouliez ajouter une précision ?

Monsieur SITBON : Pardon, je ne pensais pas que nous parlerions de cela. Je suis dans le collège des élus du conseil d'administration de la régie de quartier. Je suis d'ailleurs un des seuls élus à y être régulièrement. Il y a un problème d'agrément pour l'instant avec le CLNRQ concernant la régie de quartier du XV^{e}. Je ne sais pas si c'est cela qui bloque ou pas. Je crois que nous allons devoir approfondir la question. Je ne sais pas si c'est un oubli récurrent, si on ne vous a pas donné de raison ni d'opposition formelle mais cela risque de poser un problème à un moment donné. Il faudra approfondir la question.

Monsieur le Maire : D'après ce que je crois savoir, ce n'est pas une question d'agrément mais de disponibilités financières de la Ville. Néanmoins je sais que Madame BROSSEL est favorable à ce que cette régie puisse bénéficier d'une subvention. J'en profite pour vous féliciter pour votre assiduité. J'aimerais bien que les élus de notre majorité qui siègent au conseil d'administration de la régie de quartier soient aussi présents. Je le dis. Il est important, quand on réclame des financements, que tous ceux qui siègent dans ces conseils d'administration soient présents.

Si Monsieur LAMOUR ne souhaite pas ajouter à ce débat, je vais soumettre au vote de notre Conseil le budget primitif de l'état spécial d'arrondissement. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Félicitations à Monsieur LAMOUR pour avoir recueilli l'unanimité de notre assemblée. C'est magnifique.

Le budget primitif de l'état spécial du 15e arrondissement est adopté à l'unanimité.

7. **152018087 - Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du lundi 3 décembre 2018 à 19h. Thème : « Les services publics de proximité du XVe arrondissement répondent-ils aux besoins des habitants de l'arrondissement ? ». Question posée par l'Association Comité de Défense Beaugrenelle.**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Monsieur le Maire, le secrétariat du CICA vous a adressé les différentes questions recensées lors de l'assemblée plénière du 18 octobre en vue du CA-CICA prévu le lundi 3 décembre. Plusieurs questions reprennent plus ou moins des sujets déjà traités dans le cadre des précédentes éditions : celle de l'association Felicie - art, cœur et vie sur la sécurité ; celle de l'Union des retraités CFDT sur l'offre de santé et celle de l'UIS sur l'accompagnement scolaire.

Par ailleurs, l'association l'Esprit de Montparnasse propose un débat sur la faible place réservée à l'art dans l'espace public et prend pour exemple le rond-point Vaugirard. Il s'agit effectivement d'un enjeu premier mais je m'interroge. Je pense que les Conseils de quartier seraient probablement mieux placés pour évoquer ce type de sujet et satisfaire localement ces demandes. Une autre question de l'association ADPH 75 porte sur le nouveau règlement intérieur de la Maison de la vie associative et citoyenne du XVe. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer, mes chers collègues, que le processus de validation de ce règlement adapté aux réalités associatives du XVe n'est pas encore abouti. Les associations membres du Conseil de maison y ont travaillé avec Madame ROY et moi-même. Nous attendons désormais le retour des services de la Mairie de Paris pour réunir la commission mixte d'arrondissement. En l'espèce, cette question me paraît très intéressante mais nécessiterait a posteriori d'être élargie pour un CA-CICA. Elle pourrait donner lieu, comme cela avait été évoqué lors de la dernière séance plénière, à un débat sur l'implication citoyenne au sens large.

Enfin, nous avons la question de l'association Comité de défense de Beaugrenelle : les services publics de proximité du XVe arrondissement répondent-ils aux besoins des habitants de l'arrondissement ? Cette question recouvre indéniablement de nombreux enjeux et permettrait de faire le point sur les

avancées et les manques de services publics offerts à tous les habitants. Aussi, conformément à l'ordre du jour de ce Conseil, c'est ce sujet que je vous propose ce soir d'adopter. Naturellement, je remercie les membres du CICA de leur investissement et vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Je vais soumettre aux voix cette proposition pour adopter comme thème de notre prochain CA-CICA « Les services publics de proximité du XV^{e} arrondissement répondent-ils aux besoins des habitants de l'arrondissement ? ». Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

L'ordre du jour du prochain CA-CICA est adopté à l'unanimité.

8. **2018 DU 92 - Cession à l'Agence Spatiale Européenne d'une emprise de voirie au 6-6bis et 8 impasse Grisel (15^{e})**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE, il serait peut-être nécessaire d'insister, dans cette réalisation, sur l'aménagement urbain tel qu'il est prévu afin d'accentuer notre vigilance sur un des deux plots dans la rue où siège l'ESA.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Volontiers Monsieur le Maire. Un petit mot sur cette délibération. Je crois que nous pouvons déjà nous réjouir que cette importante organisation internationale qui compte actuellement 22 États - et prochainement 30 - maintienne son siège dans le XV^{e} arrondissement ; ce qui dans un premier temps n'était pas évident puisque l'ESA était courtisée par un certain nombre d'autres métropoles. En revanche, nous serons extrêmement vigilants sur la réalisation du projet architectural ; qu'il s'agit de la partie donnant sur l'impasse Grisel ou sur l'angle Mario-Nikis inquiète les riverains. J'ajoute que les échanges autour de ce projet de rénovation et de modernisation se poursuivent. Nous avons une réunion programmée le 7 novembre qui nous permettra, je pense, de disposer de plus de précisions sur cet important projet dont nous pouvons nous réjouir. Nous veillerons à ce qu'il soit mené dans le respect des riverains.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'intervention je vais soumettre au vote de notre assemblée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2018 DU 169 - Site Dantzig-Morillons (15e) - Convention de participation de la Préfecture de police au financement du marché d'AMOA**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

10. **2018 DU 173 - Dénomination place Ousmane Sow (15e)**

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'attribution de la dénomination de la place Ousmane-Sow à la place située à l'intersection des rues Fondary, du Commerce, Frémicourt et de l'avenue Émile-Zola. Nous accueillons cette proposition avec enthousiasme puisque nous avions avec les élus LR et UDI MoDem en janvier 2017 déposé un vœu demandant à la Maire de Paris que le nom de ce grand artiste sculpteur sénégalais soit donné à un lieu dans le XVe. Nous souhaitions particulièrement que celui-ci soit situé dans les quartiers Emeriau-Zola et Violet-Commerce puisque, en plus d'avoir apporté une immense contribution à l'animation culturelle parisienne, notamment avec son exposition de 1999 sur le pont des Arts qui avait attiré 3 millions de personnes, Ousmane Sow a exercé son art dans un atelier de la rue des Entrepreneurs et résidé un temps rue de Tournus. Lui rendre hommage à lui et à son œuvre en dédiant un lieu à sa mémoire dans la capitale et spécialement dans ce quartier était une chose importante ; une belle marque de reconnaissance. Cela va être fait et nous nous en réjouissons.

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET, rapporteur.

Madame de FRESQUET : Je souhaite apporter une précision à notre assemblée. Lors du budget participatif parisien 2018, un projet d'acquisition d'une œuvre d'Ousmane Sow avait été retenu et nous nous en félicitons. Nous pouvons souhaiter, dans la mesure où les héritiers et les ayants droit seraient d'accord, que cette œuvre soit installée dans le XVe arrondissement ce qui, pour nous, serait un véritable joyau - monumental -. Voilà, Monsieur le Maire, les précisions que je voulais apporter.

Monsieur le Maire : C'est effectivement une excellente proposition. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

11. **2018 DCPA 18 - « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017**

Monsieur le Maire : C'est une communication. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques petites remarques sur cette communication. Bien évidemment, le XV^{e} se réjouit toujours des projets de restructuration de bâtiments tels que les écoles ou la piscine comme évoqués dans ce bilan des délibérations. Elles permettent une amélioration de l'accueil des publics concernés - modernisations nécessaires - en conformité avec les plans Climat. Cependant, il est impératif que la Ville de Paris soit beaucoup plus rigoureuse sur les aspects techniques et sur le déroulement de ces opérations.

Je ne reviendrai pas sur tous les aléas qu'a connus le groupe scolaire Dupleix-Amette mais est-il admissible que le résultat de ce chantier soit aussi peu conforme à ce qui devait être initialement un beau projet malgré une architecture contestable et contestée dans le quartier ? L'aspect du bâtiment n'est absolument pas conforme aux présentations effectuées par l'architecte. Des caillebotis imposés au dernier moment pour des raisons de sécurité ont défiguré la façade. Les riverains souffrent de nuisances olfactives et sonores suite à la défaillance de l'extracteur de cuisine qui est un piètre matériel et qui est tombé en panne peu après la livraison du bâtiment. L'aire de livraison de la Caisse des écoles n'est pas close malgré les engagements écrits pris par la DASCO. Certes, le budget initial a été réduit de 30 % par la Mairie de Paris qui depuis s'est engagée à effectuer quelques travaux complémentaires mais est-il normal que des projets architecturaux ne soient pas mieux examinés ? Est-il normal d'installer, par exemple, des toilettes directement dans le réfectoire ; toilettes simplement délimitées par une paroi mais dépourvues de plafond ?

Je voudrais être plus optimiste sur la restructuration de la piscine Blomet mais actuellement existent de vives inquiétudes vis-à-vis des groupes scolaires Blomet, Volontaires, Duhamel. Ni les établissements scolaires, ni la CASPE, ni la Mairie du XV^{e} n'ont été consultés sur le démarrage de travaux qui génèrent un bruit considérable. Une simple réunion aurait permis de poser les problèmes et d'essayer de trouver des solutions en amont pour éviter les désagréments de ce chantier qui va durer deux ans. Exemple : une isolation phonique des classes touchant le chantier aurait pu être envisagée. L'impact de l'emprise du chantier n'a absolument pas été étudié et la palissade installée crée un cul-de-sac où s'agglutinent les parents qui enjambent les barrières pour marcher sur la chaussée au risque d'un accident. Vous vous êtes d'ailleurs déplacé pour le constater. Les écoles sont sans connexion téléphonique et Internet depuis plus de 10 jours. Je vous rappelle qu'un centre de loisirs y fonctionne actuellement. Pas de connexion suite à un incident imputable à Bouygues, responsable de ce

chantier et ce malgré des engagements de réparation rapide pris en ce sens lors de la dernière réunion hebdomadaire du mercredi.

Donc, vous l'aurez compris, nous nous réjouissons des chantiers de restructuration mais nous sommes très inquiets quant à leur réalisation.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que c'est vraiment tout à fait dommage de présenter un bilan qui devrait être positif pour l'arrondissement. Tout le monde espérait être satisfait à la fois de la construction d'une annexe dans le groupe scolaire Dupleix - Cardinal-Amette et de la piscine. Pour cette dernière, il s'agit de travaux qui apportent des nuisances à l'école Blomet qui peuvent être facilement réglées. Nous avons été sur place. En revanche, la catastrophe urbaine de l'école Dupleix - Cardinal-Amette n'est pas acceptable. Franchement, je n'ai jamais vu une réalisation architecturale aussi lamentable. Le quartier est sinistré. Je n'hésite pas à le dire. Ce quartier qui avait du charme est aujourd'hui dévasté par l'implantation d'une sorte de hangar agricole en plein Paris qui a lieu d'école avec une multitude de dysfonctionnements, de défauts, des non-finitions. C'est une catastrophe.

J'en veux beaucoup la société Eiffage qui a très mal tenu le chantier. J'apprends que l'architecte a reçu une distinction – le Grand prix national d'architecture -, il y a quelques jours. Franchement, c'est le prix d'infamie qu'il aurait fallu lui donner. C'est monstrueux. L'exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière architecturale à Paris ou dans n'importe quelle ville au monde, vous l'aurez en passant simplement devant le groupe scolaire Dupleix - Cardinal-Amette. C'est absolument invraisemblable. De plus, cela ne correspond pas aux plans de départ qui ont été concertés, acceptés.

Je remercie d'ailleurs la Ville de Paris pour les efforts qu'elle a accomplis afin de permettre d'éviter trop de désagréments. Mais on peut faire tout ce que l'on veut, le bâtiment est malheureusement construit. C'est vraiment très douloureux pour les habitants du quartier comme pour tous ceux qui auront à fréquenter cette école. C'était un projet important de la mandature ; il est totalement dénaturé par des entreprises qui sont d'une incompétence rare. Je pense qu'il y aura des suites. Voilà tout ce que je pouvais dire. J'essaie d'être le plus dur possible mais les mots me manquent. Ça le mérite en tout cas. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne vais pas redire ce que vous avez dit mais je voudrais tout de même distinguer l'aspect esthétique sur lequel on peut avoir des appréciations que l'on souhaite - fort heureusement tout le XV^{e} n'est pas dénaturé avec cette école – et l'aspect qui nous préoccupe communément de la

réalisation des travaux par Eiffage. Je crois qu'il faudra étudier les possibilités de se retourner contre eux. Il est tout de même délirant que si peu de temps après la livraison il y ait un souci comme celui-là. Il faut voir où ça a péché pour que l'on puisse leur demander des comptes. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Sur l'aspect esthétique, c'est autre chose. On sait qu'en architecture, les goûts et les couleurs ne se discutent pas. Par ailleurs, c'est un jury qui a décidé du projet.

Échanges hors micro.

Il faut mettre l'aspect esthétique de côté et se tourner vers l'avenir. Il faut essayer d'examiner les possibilités de recours contre Eiffage pour qu'ils puissent corriger les choses qui dysfonctionnent. Maintenant, le bâtiment est là et il faut qu'il puisse fonctionner.

Monsieur le Maire : J'invite d'une part ceux qui ont voté pour ce projet, comme Monsieur DARGENT, à ne pas trop se promener dans le secteur ou alors à dissimuler leur vote car je pense qu'ils risquent d'avoir des problèmes. Deuxièmement, ce n'est pas du tout le projet, même sur le fond, qui était souhaité. Monsieur MENGUY qui nous représente à la Caisse des écoles le dit. La cuisine qui a été construite va permettre la fabrication de 5 000 repas. On se demande bien pourquoi dans une école qui compte 800 élèves. Évidemment, nous pourrons fournir tous les établissements du secteur. Nous essayons d'ailleurs de trouver des clients. Il y a plein de choses qui ne vont pas.

C'est vrai que les fonctionnaires à la DASCO ont été extrêmement attentifs et bienveillants pour essayer de rectifier les erreurs d'architecture, de construction, de tenue de chantier. Je leur suis vraiment reconnaissant. Nous avons fait une multitude de comités de pilotage. Cela a sans doute permis de limiter les dégâts. J'ai évoqué ce sujet avec Madame HIDALGO et Monsieur BLOCHE qui évidemment partagent ce souhait de pouvoir aussi se retourner contre cette société qui a totalement loupé le chantier.

C'est sans compter le fait qu'il est extrêmement difficile de mener un chantier de cette ampleur en site occupé. Avec à peu près 800 enfants, on a frôlé la catastrophe. Avec la DASCO, nous avons bien pris conscience de cela et notre idée est de ne plus permettre ce type de chantier en site occupé et de trouver un établissement de desserrement pour les élèves pendant la durée des travaux.

Monsieur DARGENT pour une mise en cause personnelle?

Monsieur DARGENT : Si on veut… Pour préciser que le jury avait été très partagé. Nous avons abouti à une large majorité sur ce projet. Madame De CLERMONT-TONNERRE était pour un autre mais n'était pas totalement hostile à celui-ci ; il faut s'en souvenir. En l'occurrence, ç'avait été un choix assez consensuel. Le vrai problème est la façon dont Eiffage a conduit cela. Il faut savoir séparer les deux choses. Il faut effectivement obtenir d'Eiffage que ce qui a été mal fait soit corrigé - et il y a beaucoup de choses -.

D'un point de vue architectural, les opinions sont toujours un peu compliquées en la matière. L'architecture contemporaine consensuelle n'existe pas ou alors c'est du pastiche. Nous ne sommes peut-être pas d'accord là-dessus, Monsieur le Maire, mais mon expérience, pour avoir présidé beaucoup de jurys d'architecture, est en l'occurrence établie. Ce projet était très beau. S'il a été primé comme il l'a été par un jury international, ce n'est pas pour rien. C'est un architecte de très grande valeur qui est complètement reconnu. Si majoritairement, nous avons choisi ce projet, c'est bien parce qu'il présentait de vraies qualités. Le problème, c'est que l'exécution, elle, est absolument indéfendable et que, là-dessus, il faut que les réparations soient réalisées.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas que cela, Monsieur DARGENT. Ce prix n'a pas été donné à cet architecte pour cette réalisation mais pour l'ensemble de son œuvre. C'est assez différent. Deuxièmement, à la décharge de je ne sais qui, il y a une différence plus que sensible entre le projet tel qu'il a été soumis au vote du jury et la réalisation. Des questions techniques, de sécurité se sont posées à un moment donné dans la réalisation et font que l'apparence du bâtiment n'est pas du tout celle qui était prévue dans le projet d'origine. Même si ce n'est pas tout à fait celui que nous avions choisi, on pouvait s'en accommoder à partir du moment où il avait une autre apparence que celle qu'il a aujourd'hui et qui est un amoncellement de tôles. Ce n'est pas ce qui était dans le projet initial.

Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : La mise en cause personnelle de notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE est assez scandaleuse. Je me souviens très bien que dans les éléments qui n'étaient pas acceptables dans ce projet et sur lesquels nous étions montés au créneau, il y avait les murs d'enceinte qui étaient autour du réfectoire. Nous disions qu'il y avait un problème de sécurisation et même de place pour la lumière. Les faits nous donnent raison. Monsieur DARGENT, cela fait longtemps que vous n'avez pas fait de terrain, mais quand vous allez dans l'école et que vous regardez…

Échanges hors micro.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY, continuez. Il reste encore 45 projets de délibération et il est 20 h 30. Si on peut un tout petit peu accélérer, merci.

Monsieur MENGUY : Il l'a un tout petit peu cherché. Il y avait à la base une vraie interrogation sur une liste d'éléments que nous avions mis en avant et Madame de CLERMONT-TONNERRE était très claire dans son approche du projet et dans sa critique. Monsieur DARGENT que cela vous plaise ou non, vous ne pouvez pas dire des âneries comme celles-là.

Échanges hors micro.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY, essayer d'éviter les provocations et terminez sur le projet. Finissons-en. Merci.

Monsieur MENGUY : Quand on voit le résultat, c'est incroyable d'entendre des représentants de la Maire de Paris, qui n'est encore une fois pas là ce soir, rejeter la faute sur une société qui détient la délégation au nom de la Mairie de Paris. C'est quand même incroyable. Le délégataire, c'est vous. Le donneur d'ordre, c'est vous. C'est trop facile de dire qu'ils ont mal fait et que la Ville devra se retourner contre eux. Quand c'est positif, la Ville c'est vous mais quand c'est négatif, ce n'est plus de votre faute. C'est incroyable. Encore heureux qu'il y a eu des copils quasiment toutes les semaines à la demande de la Mairie du XV^{e} et de son Maire pour éviter un certain nombre de problèmes. Je trouve incroyable d'entendre Monsieur DARGENT, au nom de la Maire de Paris, expliquer que ce n'est pas normal alors que ce sont eux les délégataires. Encore une fois, vous avez dans cette majorité parisienne, un énorme problème de compétence sur les contrats et les délégations et les marchés car c'est une catastrophe.

L'architecte est peut-être très compétent. Il fait certainement des choses magnifiques. Il est d'ailleurs inquiétant de se dire qu'un architecte aussi compétent peut faire quelque chose d'aussi moche. Je suis désolé, sur les questions juridiques et financières, la vraie responsable est la Ville de Paris car c'est elle qui est en responsabilité sur ce projet. C'est assez dommage d'entendre ce genre de choses de la part de l'opposition.

Monsieur le Maire : Je crois que le Conseil est suffisamment éclairé. Madame de CLERMONT-TONNERRE en tant que rapporteur va clôturer ce débat.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord dire que je partage totalement les propos de Monsieur MENGUY et que plutôt que de nous proposer cette communication assez laudative, la Ville ferait mieux de renforcer son exigence et sa vigilance sur la gestion de ses chantiers.

Pour conclure, je souhaite que la réhabilitation de la gare de Vaugirard qui sera le prochain chantier géré par la Ville de Paris se passe dans de meilleures conditions, qu'elle soit exemplaire tant pour le respect du patrimoine que de l'intégration paysagère et de la tenue des délais. J'espère que le débat que nous avons eu ce soir amènera la Ville à réfléchir sur la façon dont sont conduits ses chantiers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote ce projet. Non, c'est une communication.

12. 2018 DCPA 19 - Opération Site Tour Eiffel (7e, 15e, 16e) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'opération « Site Tour Eiffel : découvrir, approcher, visiter ». Ce projet devait à l'origine être pris en charge par la société d'exploitation de la Tour Eiffel mais c'est finalement la Mairie de Paris qui a souhaité en assurer la maîtrise d'ouvrage puisque ce projet concerne un espace géographique plus large que celui traité par la SETE. Celui-ci touche à la fois le VII^{e}, le XV^{e} et le XVI^{e} arrondissement. C'est un projet plutôt positif. Le secteur Tour Eiffel a besoin d'être repensé, réaménagé, réhabilité pour le confort à la fois des visiteurs et des touristes mais aussi des Parisiens et particulièrement des riverains qui vivent sur cette zone. C'est là-dessus que je souhaite particulièrement attirer l'attention de la Ville. Les riverains, notamment ceux du Champ-de-Mars, ont déjà été éprouvés. Ils ont eu la fan zone en 2016 qui a fortement nui à la vie du quartier et qui a laissé un Champ-de-Mars dévasté. Aujourd'hui, il y a ce projet de mise en place d'un Grand-Palais éphémère de 14 000 m^{2}, place Joffre, à partir de 2020 qui les inquiète énormément. Je pense qu'il faut vraiment prendre soin des riverains. Il est important que ceux qui vont connaître les travaux, qui vont vivre ensuite au quotidien sur ce secteur réaménagé, puissent avoir une réponse à leurs attentes notamment en termes de propreté. Ils se plaignent beaucoup de la saleté des allées et des pelouses.

Comment ces problématiques seront prises en compte notamment dans les parcours qui vont être aménagés vers la Tour Eiffel ? Quels types de poubelles seront mis en place ? Quelle sera la fréquence de passage des agents de propreté ? Ce sont des questions qu'il faudra se poser. Ils ont également des attentes concernant la sécurité et le calme, la préservation de la faune et de la flore, les facilités de circulation et de stationnement.

Mon intervention est un peu un appel à la Mairie de Paris pour que dans le choix du projet et de la maîtrise d'œuvre qui sera fait en mars 2019, une attention particulière soit portée à ces différents points et aux aspirations des riverains. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Je rejoins tout à fait Madame LEVAVASSEUR sur le fait qu'il doit y avoir une attention scrupuleuse portée aux souhaits des riverains. C'est une opération qui nous dépasse très largement puisque toutes les enquêtes ont montré que l'accès à la tour Eiffel aujourd'hui était profondément déficient et qu'en l'occurrence, il y a toute une série de problèmes à régler quant à la signalétique, à la façon d'accéder à ce monument d'où l'idée d'une opération globale. Nous connaissons suffisamment Ariane BOULEAU qui dirige la SPL pour savoir combien elle est attentive à ces questions. Nous l'avons vu du côté de SemPariSeine en son temps. Je suis sûr qu'elle aura à cœur de mener avec tout le scrupule nécessaire la concertation avec les habitants. En tout cas, nous le lui demanderons.

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas rappeler le cadre dans lequel s'inscrit cet immense projet. C'est un chantier de 72 millions qui verra le jour sur 54 ha. C'est donc quelque chose de considérable. Je voudrais tout de même souligner le fait qu'un premier jury a été réuni au mois d'avril pour choisir quatre équipes de concepteurs. Le jury final est prévu pour mars 2019. Les travaux démarreront en 2021 pour une livraison fin 2023. Au-delà de sa résonance parisienne, ce projet concerne le XV^{e} à double titre. Sur les 150 000 piétons qui fréquentent quotidiennement le site de la Tour Eiffel en été, beaucoup arrivent par le métro Bir-Hakeim ou par la ligne C du RER ce qui génère des flux importants de visiteurs le long du quai Branly mais aussi dans les rues qui bordent le Champ-de-Mars où se tiennent chaque année 40 événements importants avec les conséquences et les nuisances que l'on connaît et que les riverains supportent mal. Des réponses devront donc être apportées pour une

meilleure gestion des flux automobiles aux abords de la Tour Eiffel sans pour autant créer des thromboses dans les rues avoisinantes, pour régler la question du stationnement des cars touristiques - le site et ses abords doivent en absorber environ 300 par jour en forte saison – mais aussi pour traiter les accès par le RER C et la ligne 6 du métro afin d'offrir des cheminements confortables, lisibles et qualitatifs aux visiteurs. Ces problématiques préoccupent particulièrement le Conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet comme vient de le rappeler notre collègue Audrey LEVAVASSEUR. Ce sont là des sujets qui nous mobiliseront dans les mois à venir afin que les améliorations envisagées soient réellement concertées.

En attendant, je vous propose, mes chers collègues, de voter cette délibération qui porte sur un grand et beau projet.

Monsieur le Maire : C'est vrai que c'est une délibération importante. Les uns et les autres, vous en avez rappelé les éléments, la dimension et l'envergure. Comment améliorer l'accès à la Tour Eiffel ? Nous savons qu'une bonne partie des visiteurs (environ un tiers) y accède par Bir-Hakeim. Il y a la nécessité de créer de nouveaux espaces d'accueil sur la partie XV^{e} notamment vers le CIDJ de façon à pouvoir permettre l'accueil des touristes mais aussi que cela puisse profiter notamment aux jeunes de l'arrondissement et à d'autres catégories d'habitants. Les cheminements piétons sont, aujourd'hui, désastreux pour les touristes qui arrivent par Bir-Hakeim. Il faut traverser des carrefours encombrés, passer devant des baraquements. C'est du grand n'importe quoi.

Il faut sécuriser le site. J'ai vu que l'écran est en place mais la sécurisation du site n'est évidemment pas encore totale. Il est aussi nécessaire de prévoir des cheminements et de réguler les flux automobiles. Comment gérer la fermeture du quai si on ferme le souterrain ou au-dessus ; le sujet est tout de même impliquant pour le XV^{e}. Je dois dire que je m'oppose totalement à ce qu'on réalise un parc de stationnement souterrain sous le parking Emile-Anthoine qui d'une part amènerait l'impraticabilité de ce stade pendant sans doute très longtemps durant les travaux et deuxièmement un ballet de cars dans le XV^{e} à cet endroit (Suffren-Branly). Je pense que d'autres solutions doivent être trouvées. C'est un projet récurrent depuis 20 ans. Cela fait très longtemps qu'on en entend parler. Je pense que nous n'avons aucun intérêt à avoir 300 cars par jour qui circulent dans cette partie du XV^{e}. Il faudra bien sûr traiter la question de l'accès du RER C et de la ligne 6 qui est toujours en jachère. Bref, il y a un certain nombre de sujets mais la concertation bat son plein. Il est important que nous puissions, avec le XVI^{e} et le VII^{e} y participer.

Je soumets au vote ce projet de délibération avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

13. 2018 DLH 78 - Modification des garanties de la Ville apportée aux PLAI-I, PLUS et PLS (4.790.000 euros) souscrits dans le cadre du programme de logements sociaux 116 rue de Javel (15e) demandée par Toit et Joie

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Bien qu'il ne s'agisse ce soir que de modifier les garanties de la Ville apportées au financement d'un programme de logements sociaux au 116 rue de Javel et donc d'annuler une délibération qui nous a été soumise en septembre 2017, il me semble opportun de rappeler notre position. Notre Conseil a exprimé à plusieurs reprises son désaccord sur la préemption de cet immeuble de 55 logements pour un montant de 15 millions. En 2016 puis en 2017, nous avons émis un vote défavorable sur les délibérations qui nous ont été soumises. Au-delà du principe de la préemption que nous dénonçons, nous sommes opposés à ce programme qui vise à transformer 55 logements libres en logements sociaux alors que cet immeuble se situe dans un quartier qui est loin d'être déficitaire. Ainsi, la parcelle dont il est question est totalement mitoyenne avec le 3-5 rue Oscar-Roty qui fait actuellement l'objet d'un programme très dense de logements sociaux que j'ai d'ailleurs été visiter très récemment. Ensuite, nous avons à moins de 200 m le nouveau quartier Boucicaut qui comprend 450 nouveaux logements dont 60 % sociaux et à 150 m, nous avons l'opération rue de l'Église et ses 178 logements sociaux, sans oublier les multiples préemptions réalisées dans ce secteur. Enfin, nous venons d'apprendre qu'au 80, rue de Javel, donc pas très loin du 116, Elogie-Siemp va également réaliser un nouveau programme de logements sociaux.

La préemption du 116 Javel viendra s'ajouter aux nombreuses opérations achevées ou en cours qui répondent avant tout à une politique de chiffres sans prendre en compte le contexte dans lequel ces projets s'inscrivent ce que nous déplorons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RIGAUD, rapporteur, veut rajouter un mot.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Je remercie notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE pour les précisions apportées. Comme cela a été dit régulièrement au sein de cette assemblée, la majorité municipale de notre

arrondissement n'est pas hostile à la réalisation de logements sociaux et a voté la plupart des programmes sociaux qui lui ont été soumis. À présent, si nous prenons en compte les programmes qui ont été votés et qui sont en cours de réalisation, le pourcentage de logements sociaux dans le XV^{e} est actuellement de 20 % ; celui de la Ville de Paris est à 22 %. Ces pourcentages nous ont été donnés au printemps dernier par la Direction de l'habitat et du logement, entité placée sous l'autorité de la Mairie de Paris.

En revanche, la majorité municipale du XV^{e} s'oppose à la concentration des logements sociaux sur certains secteurs ; celle-ci ne favorise pas la mixité sociale et peut se traduire par une dégradation de la qualité de vie comme en témoignent les nombreux courriers que vous recevez Monsieur le Maire ; ceux des amicales des locataires, par exemple. Les statistiques de la délinquance qui nous sont transmises régulièrement par la préfecture de police confortent notre point de vue. En effet, d'après ces statistiques, nous constatons une aggravation de la délinquance dans le XV^{e}. Notre arrondissement doit faire face à des phénomènes de vols avec violence, de trafic de stupéfiants...

Propos hors micro de Monsieur DARGENT.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce qui se passe, Monsieur DARGENT ? Vous n'avez pas la parole.

Monsieur RIGAUD : Je vais avoir l'occasion de vous répondre Monsieur DARGENT mais un peu de patience. Notre arrondissement doit faire face à des phénomènes de vols avec violence, de trafic de stupéfiants, de bandes et de rixes, de délinquance des jeunes, de violence en milieu scolaire, d'agressions contre les femmes, les seniors et les plus démunis, d'agressions discriminatoires. Certains quartiers font déjà l'objet d'actions ciblées comme les Périchaux, Modigliani, Amiral-Roussin, Bargue-Falguière.

En effet, la concentration de populations fragiles en grande difficulté sans un accompagnement social suffisant et sans mixité sociale suffisante fait de ces quartiers des territoires au bord de l'explosion. Les diagnostics sociaux établis par les services de la Ville de Paris et par de nombreux partenaires arrivent au même constat. Les diagnostics 2015 et 2016, par exemple, mettent en avant les dysfonctionnements induits par une politique du logement social inadaptée. Ces diagnostics dénoncent eux aussi le manque de dispositifs d'accompagnement social et celui de structures et d'équipements municipaux indispensables à l'accueil des nouvelles familles.

Aujourd'hui, nos concitoyens ne sont pas satisfaits de la situation actuelle et réclament un certain nombre d'efforts. À votre initiative, Monsieur le Maire, un contrat local de sécurité du XV^{e} a été élaboré et signé en Mairie du XV^{e} le 23 octobre dernier. Il s'agit d'une coproduction préventive de la sécurité élaborée par notamment la préfecture de police, la préfecture de région Île-de-France, le Parquet, l'Éducation nationale, la Ville de Paris, la Mairie du XV^{e}, le GPIS et les bailleurs sociaux.

Revenons à l'immeuble du 116 rue de Javel. Il se situe, lui aussi, dans un quartier très fortement doté en logements sociaux. Je remercie notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE qui nous a fait l'exposé des opérations sociales dans le quartier et des nombreuses préemptions sur ce secteur. Je constate que la Ville de Paris poursuit sa politique du chiffre à marche forcée sur des secteurs inappropriés car déjà largement pourvus en logements sociaux. C'est le cas du programme social du 116 rue de Javel. Je rappelle aux membres de cette assemblée que la majorité municipale du XV^{e} s'est opposée à la location par bail emphytéotique du bailleur Toit et Joie lors du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2016 puis au programme de logements sociaux lors du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017.

Pour ces raisons et celles évoquées par notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vous invite mes chers collègues à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame PATRICE.

Madame PATRICE : Je voudrais tout d'abord répéter ce que nous répétons à chaque fois c'est-à-dire qu'il y a 18 % de logements sociaux et non pas 20. D'autre part, je suis un peu étonnée de ce raccourci sur la délinquance et la violence forcément liées. Je vous rappelle que 75 % des Parisiens peuvent prétendre aux logements sociaux. D'autre part, je suis un peu étonnée de ce raccourci car, comme nous n'avons que 18 % de logements sociaux, dans des arrondissements comme le XX^{e} et le XVIII^{e} qui sont beaucoup plus chargés, ce doit être carrément le Bronx. Je crois que vous faites des raccourcis un peu étonnants. Par ailleurs, je voudrais dire que Toit et Joie est un opérateur qui crée beaucoup de projets associés à des questions et aménagements culturels, à des animations. Il est un peu étonnant que vous vous attaquiez plus particulièrement à cet office Toit et Joie qui est dans le XV^{e}. Je ne répondrai pas plus.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets au vote ce projet de délibération avec un avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci.

14. **2018 DLH 247 - Local du 99 rue Olivier de serres (15e) - Convention d'occupation avec l'association « Mission Locale de Paris » et fixation de la redevance annuelle**

15. **2018 DLH 254 - Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal**

16. **2018 DLH 263 - Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Jusqu'à présent la SOREQA intervenait dans le XVe pour traiter des opérations d'habitat dégradé à l'échelle de l'immeuble ce qui a notamment été le cas pour le 95 rue Brancion, le 266 rue Lecourbe, le 80 rue de Javel. Or, depuis 2016, l'exécutif parisien a décidé d'intervenir non seulement à l'échelle de l'immeuble mais également à l'échelle du lot de copropriétés. Ainsi, dans la délibération que nous examinons, la Ville entend s'inviter dans un ensemble situé aux 4 et 6 Square Charles-Laurent. Or, nous n'avons pas accès au diagnostic réalisé par la SOREQA pour justifier l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de la concession d'aménagement et nous ne savons pas si le ou les propriétaires ont été informés du risque de voir leur bien frappé du droit de préemption urbain renforcé.

Ce mode opératoire pose question et au vu du peu d'informations dont nous disposons, il me semble difficile d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD ? : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le droit de préemption urbain renforcé ou DPUR permet aux collectivités, sur la base d'une délibération motivée, de s'attaquer aux ventes au sein des copropriétés. Les critères d'acquisition des appartements dans le diffus

ont beaucoup évolué et la Ville de Paris peut préempter désormais quasiment tous les biens vendus occupés et situés en zone de déficit de logements sociaux.

Mes chers collègues, je voudrais rappeler à votre mémoire une expérience récente concernant le DPUR. En 2014, la Ville de Paris s'est attaquée au diffus c'est-à-dire aux copropriétés en faisant adopter en Conseil de Paris une liste de 257 immeubles dont les lots sont préemptables en cas de revente. Parmi ces copropriétés, neuf concernent notre arrondissement et sont situées dans un secteur largement pourvu en logements sociaux à proximité des voies ferrées Montparnasse, entre les rues Castagnary, Jacques-Baudry, Chauvelot et Labrouste. Cette mise en œuvre du DPUR par la Ville de Paris souffre de plusieurs incohérences notamment au niveau des adresses des immeubles - certaines postales ou fiscales - or les déclarations d'intention d'aliéner ou DIA sont faites sur la base des adresses foncières. Si l'étude de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme) sur laquelle s'est appuyée la Ville de Paris pour sélectionner les immeubles date de 2013, les informations sont plus anciennes et ne correspondent plus à la réalité. On note de nombreuses anomalies sur les adresses et sur les occupations. Le II^{e} arrondissement de Paris ne comporte pas d'immeubles éligibles dans l'étude de l'Apur ; il y en a pourtant 30 dans la liste des 257.

Par ailleurs, l'encadrement par la loi ayant institué le DPUR est insuffisant et sans trop de limites eu égard à l'importance constitutionnelle du droit de propriété : insuffisance de motivation de la délibération ayant institué le DPUR, absence d'opération d'aménagement, incompatibilité avec l'intérêt général suffisant ainsi que la violation du principe d'égalité entre citoyens.

Pour nous, la volonté politique de créer de la mixité sociale au niveau de la cage d'escalier ne justifie pas du DPUR et c'est la raison pour laquelle la majorité municipale du XV^{e} a voté contre la délibération étendant le DPUR à ces 257 copropriétés. Ce qui vaut pour les 257 immeubles frappés par du DPUR vaut également pour la volonté de la SOREQA d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur les lots concernés par ce projet de délibération. Pour ces raisons et celles exprimées par notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre cette délibération. À la rigueur, nous pourrions peut-être être favorables à la mise en œuvre d'une veille foncière sur ces adresses. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets donc au vote avec avis défavorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

17. 2018 DLH 270 - Réalisation 49, rue de la Procession (15e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux et de résidentialisation du groupe par Paris Habitat OPH

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Voilà une délibération que nous attendions depuis fort longtemps et dont la venue devant notre assemblée est due à votre détermination, Monsieur le Maire, et à la mobilisation des habitants du quartier Bargue-Falguière. Cette délibération qui s'inscrit dans le cadre d'une opération d'urbanisme, de réaménagement, et de rénovation du quartier des années 70 représente une étape importante. Pour mémoire, je rappelle qu'entre 2009 et 2013, la Mairie du XVème a organisé de nombreuses réunions regroupant les opérateurs concernés en particulier les différents services de la Ville et les bailleurs afin d'identifier les propriétaires des différents volumes, de déterminer les responsabilités et de procéder aux rétrocessions foncières nécessaires au réaménagement. En 2013, les deux passerelles ont été démolies et enfin, aujourd'hui, derrière un intitulé plutôt succinct, nous voyons arriver une délibération qui, outre la rénovation du 49, rue de la Procession, porte sur la résidentialisation des deux îlots du groupe Bargue-Procession qui comprennent cinq immeubles de 6 à 18 étages et regroupent 488 logements gérés par Paris Habitat. C'est un grand pas pour le réaménagement du quartier dans la mesure où, parallèlement à la place Kandinsky qui a vocation à devenir accueillante, le projet global évoqué dans la délibération porte notamment sur la reconfiguration de l'espace public et des circulations extérieures des immeubles, sur la démolition des dalles hautes, sur la rénovation de l'éclairage et sur le renforcement de la végétation. Je crois, mes chers collègues, que nous pouvons ce soir nous réjouir de cette avancée qui va contribuer à donner un nouveau visage au quartier Bargue. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Brièvement : c'est une très bonne avancée de la Ville de Paris. Elle propose un projet qui lie à la fois ce qui a été voté au budget participatif et la réhabilitation de la résidentialisation par Paris Habitat. Nous nous réjouissons. C'est un quartier que j'ai habité, que nous connaissons tous, et qui demande beaucoup d'attention. Nous l'avons déjà évoqué lors du dernier Conseil avec la question du centre social qui, je l'espère, sera réglée lorsque ces travaux-là seront aboutis. C'est, à mon sens, une attention à ce quartier qui était attendue par les habitants et dont nous nous réjouissons.

Monsieur le Maire : Je suis très heureux que cette délibération vienne à l'ordre du jour de notre Conseil. Tous ici s'en réjouissent quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent. Je me souviens avoir évoqué ce réaménagement dans le bureau de Madame HIDALGO alors qu'elle était encore première adjointe en 2009 en faisant état d'une inquiétude qui était la mienne de voir se développer un XV^{ème} à deux vitesses. C'était à l'occasion du débat sur la tour triangle avec un XV^{ème} moderne qui sortirait de terre avec de nouveaux bâtiments sur lesquels on peut apporter des appréciations différentes voire divergentes et des quartiers à l'urbanisme vieillissant comme les Périchaux, les Frères-Voisin, Bargue-Falguière... Parmi les différentes propositions que je lui soumettais, il y avait notamment la rénovation - la réhabilitation - d'un quartier laissé un peu à l'abandon depuis sa réalisation dans les années 80. Il est une réplique du front de Seine puisque ce quartier Bargue-Falguière-Procession-Platon résulte d'un relogement des habitants du front de Seine qui devaient laisser la place lors de la construction des tours. Ils ont donc été relogés dans des ensembles immobiliers sociaux sur ce secteur et sur un urbanisme sur dalle qui à l'époque était à la mode et dont on sait aujourd'hui qu'il ne fonctionne pas du tout. Il était plus que nécessaire de réhabiliter l'ensemble de ce quartier.

Avec les services de la Ville, nous avons multiplié les réunions. La première que nous avions faite - Claire de CLERMONT-TONNERRE s'en souvient certainement - avait eu lieu dans cette salle. La première question qui se posait était de savoir à qui appartenaient les différents bouts de territoires de cet ensemble. Il y avait une espèce d'embrouillamini comme c'est souvent le cas sur l'urbanisme sur dalle. Nous avons donc réuni ici 30 ou 40 responsables administratifs de la Ville de Paris plus le notaire qui était arrivé avec ses vieux grimoires de 1840-1850, date de l'urbanisation du secteur. Nous avons passé des heures en réunion à tel point que j'avais l'impression d'être au conclave et que nous ne sortirions de cette salle que lorsque la fumée blanche indiquerait quelles sont les propriétés de chacun. Ce travail a duré 1 ou 2 ans. Aujourd'hui, nous arrivons à ce projet que Paris Habitat et la Ville de Paris ont décidé de mettre en œuvre avec - vous avez raison de le souligner car c'est important - la participation des citoyens dans le cadre du budget participatif. Ils se sont investis pour voter des projets de plusieurs millions d'euros afin de mettre à plat les dysfonctionnements, d'identifier les interventions à mettre en œuvre avec quatre thèmes principaux qui sont :

- l'urbanisme sur dalle devenu obsolète. Il s'agit donc de revenir à un urbanisme sur rue comme cela sera fait dans le quartier Montparnasse ;

- des équipements publics et des locaux associatifs peu visibles et aux accès compliqués comme le conservatoire notamment. Celui-ci sera également rénové et agrandi ;
- une place Kandinsky qui est mono-fonctionnelle et qui sert quasiment de parking aux camions du marché Cervantès deux fois par semaine ;
- des accès compliqués aux immeubles de Paris Habitat.

L'objectif est donc de clarifier les usages publics et privés, de redonner une lisibilité urbaine à l'échelle des deux îlots à savoir :

- la suppression des dalles ;
- la création de trois entités résidentielles ;
- l'amélioration des accès aux équipements publics ;
- la végétalisation de tout cela ;
- la dalle du 48 Bargue qui n'a plus d'usage suite à la démolition des passerelles que nous avons obtenue de haute lutte avec Madame HIDALGO voilà quelques années mais qui n'avait pas été suivie d'une rénovation par la suite. Elle avait toutefois donné un signal fort pour les habitants ;
- un porche qui donne accès à la tour qui offre un passage très médiocre entre la rue Bargue et la rue de la Procession ;
- l'espace vert encadré de façade.

Il y a aussi la rénovation du 49, rue de la Procession avec la nécessité de restructurer le rez-de-chaussée ; le 62-70 Bargue avec un espace public qui fonctionne comme une extension du trottoir. Il y a nécessité aussi de rénover le 39-45, rue Bargue, le 47, rue Bargue qui ne présente pas d'accessibilité PMR, des équipements sans façade publique, des espaces peu animés et encombrés de multiples obstacles. Il y a la restructuration nécessaire de tous les halls, les locaux communs redistribués, l'amélioration de la tranquillité résidentielle des îlots Procession qu'il faut totalement reconfigurer ; l'îlot Bargue avec la démolition des dalles hautes qui relient les bâtiments, la rénovation de l'éclairage, l'amélioration des services aux locataires...

Je ne vais pas détailler davantage. Je terminerai simplement en disant que si nous arrivons à réaliser ce projet, nous aurons vraiment changé la vie de milliers d'habitants de ce quartier dont la plupart résident dans des ensembles immobiliers sociaux qui aujourd'hui sont totalement obsolètes et avec des équipements publics de qualité et une végétalisation.

Je tiens à dire que le marché Cervantès sera, a priori, déménagé début janvier. Il est bon de laisser passer les fêtes pour ne pas trop traumatiser et modifier le